Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260506-060-DE

N°060/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six mai, à 10 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 28 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 15 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, M Anthony SERAZIN, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES.
ABSENTS EXCUSES : M Mickaël DREAN, M Kévin MORIN, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, Mme Tiphaine PLAUD
POUVOIRS : M Mickaël DREAN a donné pouvoir à M Lucas MAHIEUX
M Kévin MORIN a donné pouvoir à M Frédéric CHEVALIER
Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL a donné pouvoir à M Philippe CHARLES
Mme Tiphaine PLAUD a donné pouvoir à Mme Myriam COUDRAIS
SECRETAIRE DE SEANCE : M Philippe CHARLES est désigné secrétaire de séance.

****

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 2 avril 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Nathalie GEFFROY et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent de le modifier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE le procès-verbal du 2 avril 2026
- CHARGE Monsieur le Maire de sa publicité

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
CHARLES Philippe

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :